

**SNCB Technics**

**Appel à la concurrence**

**REGLEMENT - Vente mitrailles  
mensuelles**

mise à jour janvier 2022



## Table des matières

1. Brève description.....	3
2. Offre .....	3
3. Visite.....	3
4. Collecte, enlèvement et transport .....	4
5. Administration, facturation, enlèvements .....	4
6. Règlementation .....	5
7. Liste des lots .....	6
8. ANNEXE – contacts .....	7



## **1. Brève description**

La SNCB met en vente les mitrailles de ses ateliers. Ces lots se trouvent dans les ateliers B-Technics.

## **2. Offre**

Veuillez proposer un prix hors TVA. Si l'offre proposée est jugée insuffisante, la SNCB se réserve le droit de refuser l'offre.

Toute soumission pour l'acquisition d'un lot de déchets valorisables ne pourra être retenue que si le soumissionnaire a obtenu un agrément en tant que collecteur et transporteur du type de déchet pour la région concernée. Cette information sera vérifiée au moment de la réception des offres.

Votre offre doit obligatoirement nous parvenir selon le modèle joint, dûment complété, un formulaire **par lot** souhaité, à l'adresse [quote.materials@sncb.be](mailto:quote.materials@sncb.be).

Nous nous réservons le droit de ne pas tenir compte des offres arrivées après ce délai.

Le soumissionnaire est tenu de renseigner un prix unitaire (à la tonne).

Le soumissionnaire doit également renseigner le prix global, en lettres et en chiffres.

En cas de discordance des montants entre les 3 écritures, voici l'ordre de prise en compte qui prévaudra :

1. A l'unité (tonne)
2. Global, soit pour la quantité estimée, en lettres
3. Global, soit pour la quantité estimée, en chiffres

Cela afin de garantir à l'acheteur d'avoir bien pris conscience des montants financiers engagés.

Dans les 5 jours ouvrables après la fin de la période de soumission, une notification d'assignation du lot sera envoyée par mail à la personne physique ou morale qui aura émis l'offre la plus élevée.

Les résultats de la vente seront envoyés aux clients ayant soumissionné. Nos ventes en cours sont publiées sur le site officiel de la SNCB : <https://www.belgiantrain.be/fr>

## **3. Visite**

Afin de vous rendre compte de la nature des lots et de leur emplacement lors de l'enlèvement, de l'état réel des marchandises, et de pouvoir estimer au mieux votre prix et les propres moyens que vous devrez mettre en œuvre pour l'enlèvement du lot, nous vous invitons à vous rendre sur place, et à prendre connaissance de toutes les normes de sécurité et d'environnement qui seront à respecter scrupuleusement auprès de l'atelier. Le port de chaussures de sécurité et d'un gilet jaune sont les obligations minimum en vigueur dans tous nos ateliers. Selon les sites, le port de lunettes ou de casques peuvent être imposés. Merci de vous renseigner avant toute visite.

Veuillez prendre contact avec les responsables du matériel à l'atelier avant de soumissionner.



## **4. Collecte, enlèvement et transport**

Le soumissionnaire ayant emporté la vente sera tenu de prendre contact avec les responsables de l'atelier pour planifier le calendrier et les conditions d'enlèvement.

Normalement, l'enlèvement aura lieu dans le courant du mois calendrier de la vente. En soumissionnant, le client a connaissance du fait que la SNCB se réserve le droit de porter au compte du client une **pénalité** allant jusqu'à 10 % du montant total du lot estimé par jour de dépassement des délais d'enlèvement impartis par le présent document ou selon l'accord pris avec l'atelier, ou de procéder à la vente à un autre acquéreur sans remboursement du montant de montants déjà perçus. Remarque : il existe des lots pour lesquels plusieurs enlèvements sont nécessaires, le plus important est d'en convenir avec les personnes de contact en atelier.

4

**Veillez noter que tous les contenants restent propriété de l'atelier : ils doivent rester sur place, sauf mention contraire clairement énoncée dans la description du lot.**

Certains articles auront un poids réel, d'autres un poids estimé. Voir distinction et méthode de facturation dans le point 5. de ce document.

**Dans le cas où une aide pour le chargement est demandée à l'atelier, des frais de 250€ seront facturés.**

Pour les lots avec facture d'acompte à 50%, un représentant de l'atelier accompagnera le chauffeur de camion avant et après chargement du camion, auprès d'une entreprise indépendante proche de l'atelier, possédant un système de pesage contrôlé. Ce pesage sera aux frais de l'acquéreur. Une copie des bons de pesage sera immédiatement donnée au représentant de l'atelier SNCB, qui le fera parvenir à [technics.recycling@belgiantrain.be](mailto:technics.recycling@belgiantrain.be), avec la mention de la vente précise (ex : 2018.04 lot 3 – AC Malines).

Sauf rare exception à déterminer à l'avance et par écrit avec l'atelier, il est formellement interdit de démonter ou mitrailler sur place. Les normes de sécurité et d'environnement en vigueur dans toutes les installations de l'atelier sont à respecter scrupuleusement.

Dans le cas de vente de déchets valorisables, le soumissionnaire est également tenu de fournir une attestation de destination des déchets à l'atelier où il procédera à l'enlèvement.

## **5. Administration, facturation, enlèvements**

**TVA 0 ou 21 %**

Selon son agrément ou pas, selon sa réutilisation ou son traitement en cas de déchet, le client doit stipuler s'il achète le lot en tant que mitrailles ou en tant que réemploi.

Une Tva de 0% sera appliquée en cas de vente de déchets valorisables (attestation de destination des matériaux à fournir) à un collecteur et transporteur agréé.

Une TVA de 21 % sera appliquée en cas de vente en réemploi ou à une société n'étant pas reconnue comme collecteur de déchets.



## Facturation

Selon les ventes, la SNCB se réserve le droit d'opter pour une des deux méthodes de facturation suivantes, qui seront stipulées dans la liste des lots à vendre.

### - Facture prépayée de 100 % du montant dû

Ces lots peuvent concerner des achats de déchets valorisables ou de biens vendus en réemploi. La vente se fera pour le lot complet ou avec un poids réel, clairement mentionné.

Une facture du montant total du lot sera éditée et envoyée dans les 5 jours ouvrables après l'assignation des lots.

Le paiement devra nous parvenir dans un délai de 5 jours ouvrables sur le compte bancaire mentionné et avec la communication structurée.

A la réception du montant, l'acquéreur recevra un bon d'enlèvement par mail et pourra procéder à celui-ci après avoir pris contact avec l'atelier, dans le courant du mois calendrier.

Des bons de pesage pour des lots à poids réel ne seront pas acceptés. Le poids mentionné dans le cahier de charge est le seul poids valable.

### - Ou Facturation avec prépaiement de 50 %, puis facture finale

Une facture de 50 % du montant calculé comme suit : « poids estimé X le montant de l'offre retenue » sera éditée et envoyée dans les 5 jours ouvrables après l'assignation des lots. Le paiement devra nous parvenir dans un délai de 5 jours ouvrables sur le compte bancaire mentionné et avec la communication structurée.

A la réception du paiement, l'acquéreur recevra un bon d'enlèvement par mail et pourra procéder à celui-ci après avoir pris contact avec l'atelier, dans le courant du mois calendrier.

Après le ou les enlèvements, et le passage sur une bascule contrôlée, le client recevra une facture du solde du montant basée sur les bons de pesage envoyés à [technics.recycling@belgiantrain.be](mailto:technics.recycling@belgiantrain.be). Le client disposera d'un délai de 30 jours de paiement.

## 6. Règlementation

Les réglementations communales, régionales, fédérales, et européennes sont de rigueur en matière de collecte, de transformation, de transport, et de destination des matières à recycler.

**Une CMR avec destination des déchets et poids est obligatoirement à fournir au contact de l'atelier dans un délai maximal de trois jours ouvrables après enlèvement des déchets valorisables.**

Cette vente est réglementée par notre R.Mit.2012 – Conditions Générales de l'Appel à la concurrence de la vente mensuelle de mitrilles (adapté selon toutes les dispositions du présent document).

En cas d'informations contradictoires, ce sont les mentions de ce cahier des charges qui prévaudront. Les normes de sécurité et d'environnement en vigueur à l'atelier sont à respecter scrupuleusement.

Pour les normes de sécurité, d'environnement, ou autres normes locales en vigueur, vous êtes invité de vous informer avant de soumissionner **et** avant d'installer les containers **et** avant les enlèvements.



L'exportation hors Communauté de certains déchets destinés à être valorisés est régie par des procédures décrites dans le « Règlement (CE) N° 1418/2007 de la Commission du 29 novembre 2007 concernant l'exportation de certains déchets destinés à être valorisés, énumérés à l'annexe III ou IIIA du règlement (CE) no 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil vers certains pays auxquels la décision de l'OCDE sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets ne s'applique pas ». Notamment, ce règlement précise, par pays et par déchet, les règles qui s'y appliquent, soit :

6

- une interdiction;
- une procédure de notification et de consentement écrits préalables selon les modalités définies à l'article 35 du règlement (CE) no 1013/2006;
- une absence de contrôle dans le pays de destination;
- d'autres procédures de contrôle seront mises en œuvre en vertu du droit national dans le pays de destination. S'agissant des déchets inclus dans la colonne c), les exigences d'information générales définies à l'article 18 du règlement (CE) no 1013/2006 s'appliquent mutatis mutandis, sauf dans le cas de déchets figurant également dans la colonne b).

La SNCB ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect des législations.

## **7. Liste des lots**

Les lots sont décrits dans un document annexe, avec une liste et ensuite, un descriptif par lot avec photos.

Veillez noter que les photos sont indicatives et non-contractuelles. Il est préférable de venir examiner le lot sur place.

Les contestations après la clôture de la vente ne seront pas acceptées.



## 8. ANNEXE – contacts

### Cellule commerciale

SNCB Technics - Coordination Prestations pour Tiers  
 Division B-TC.03 - 40, avenue de la Porte de Hal - B – 1060 BRUXELLES  
 E-mail : [technics.recycling@b-rail.be](mailto:technics.recycling@b-rail.be)

7

### Ateliers

Standplaats / Atelier	Adres(se)	Contacts	ext Tel.	GSM
TW Oostende	TW Oostende	<a href="mailto:dirk.meyvaert@belgiantrain.be">dirk.meyvaert@belgiantrain.be</a>	050/30 44 09	+32 486 12 67 52
	Sloepenstraat 3	<a href="mailto:two.algemenediensttechnischelogistiek@belgiantrain.be">two.algemenediensttechnischelogistiek@belgiantrain.be</a>		
	8400 Oostende	<a href="mailto:kristiaan.baert@belgiantrain.be">kristiaan.baert@belgiantrain.be</a>	050/ 30 44 04	0496/198375
		<a href="mailto:nele.wille@belgiantrain.be">nele.wille@belgiantrain.be</a>	050/30 44 35	
PW Melle	PW Melle	<a href="mailto:Danny.laseur.belgiantrain.be">Danny.laseur.belgiantrain.be</a>		0490/650886
	Akkerstraat	<a href="mailto:geert.begyn@belgiantrain.be">geert.begyn@belgiantrain.be</a>		
	9090 Melle	<a href="mailto:pascal.dhoker@belgiantrain.be">pascal.dhoker@belgiantrain.be</a>	09/2413738	0490/651306
		<a href="mailto:bram.dewinne@belgiantrain.be">bram.dewinne@belgiantrain.be</a>		0494/593217
TOP LK Kortrijk	TOP Kortrijk Marksesteenweg 59a, 8500 Kortrijk	<a href="mailto:stijn.bagin@belgiantrain.be">stijn.bagin@belgiantrain.be</a>	09/241 31 62	0497-38.85.50
		<a href="mailto:742m.mrp Kortrijk.no@belgiantrain.be">742m.mrp Kortrijk.no@belgiantrain.be</a>		
TW Antwerpen	TW Antwerpen	<a href="mailto:steve.laenen@belgiantrain.be">steve.laenen@belgiantrain.be</a>	03 204 40 24	0492 18 27 99
	Noorderlaan 630			
	2030 Antwerpen			
TOP Antwerpen	TOP Antwerpen (Schijnpoort) Boerhaevestraat, 100, 2060 Antwerpen	<a href="mailto:Joan.cox@belgiantrain.be">Joan.cox@belgiantrain.be</a> -		0496 56 62 01
CHW Antwerpen	CHW Antwerpen	<a href="mailto:eddy.uytdewilligen@belgiantrain.be">eddy.uytdewilligen@belgiantrain.be</a>	03/204 4379	+32 490 49 08 84
	Noorderlaan 630			
	2030 Antwerpen			

AT Vorst HST	AT Vorst HST-werkplaats	<a href="mailto:Flodie.vilaine@belgiantrain.be">Flodie.vilaine@belgiantrain.be</a>		+32 491 72 49 81
	Gerijstraat 20			
	1190 Brussel			
TW Schaarbeek	TW Schaarbeek	<a href="mailto:patrick.cool@belgiantrain.be">patrick.cool@belgiantrain.be</a>		+32-490-653013
	Prinses Elisabethplein 6	<a href="mailto:tom.baeten@belgiantrain.be">tom.baeten@belgiantrain.be</a>	02/224 73 40	0492/91.47.61
	1030 Brussel			
TW Hasselt	TW Hasselt	<a href="mailto:joke.heijlen@belgiantrain.be">joke.heijlen@belgiantrain.be</a>	011/29 60 62	0490 / 66 33 12
	Kuringersteenweg 324	<a href="mailto:742h.magazijntwhasselt@belgiantrain.be">742h.magazijntwhasselt@belgiantrain.be</a>		
	3511 KURINGEN-Hasselt	-		
AT Kinkempois	AT Kinkempois	<a href="mailto:702k8.MITRAILLES-ATNK@belgiantrain.be">702k8.MITRAILLES-ATNK@belgiantrain.be</a>		
		<a href="mailto:deborah.loth@belgiantrain.be">deborah.loth@belgiantrain.be</a>		
	Rue d'Ougrée, 60	<a href="mailto:jeanfrancois.vandenbossche@belgiantrain.be">jeanfrancois.vandenbossche@belgiantrain.be</a>	04/241 41 60	
AT ARLON	4031 Angleur	<a href="mailto:dominique.dieu@belgiantrain.be">dominique.dieu@belgiantrain.be</a>	04/241 43 90	0490/65 28 85
	AT ARLON	<a href="mailto:Annick.dutilleul@belgiantrain.be">Annick.dutilleul@belgiantrain.be</a>		0491/968773
	Rue des Thermes Romains 9	<a href="mailto:atarlon-achats@belgiantrain.be">atarlon-achats@belgiantrain.be</a>		
	6700 ARLON	<a href="mailto:atarlon-logistique@belgiantrain.be">atarlon-logistique@belgiantrain.be</a>		
AT Charleroi		<a href="mailto:jeanfrancois.thesias@belgiantrain.be">jeanfrancois.thesias@belgiantrain.be</a>		0490-65.10.57
	AT Charleroi	<a href="mailto:nadine.krol@belgiantrain.be">nadine.krol@belgiantrain.be</a>	071/603849	0474-27.11.70
	Rue Cambier Duprêt	-		
PED FMS Mons	6001 MARCINELLE			
	Avenue de l'université (Porte du Parc, 7000 Mons)	<a href="mailto:michael.debrulle@belgiantrain.be">michael.debrulle@belgiantrain.be</a>		+32-491-725019

CW Mechelen	<u>CW Mechelen</u>	<a href="mailto:74M.afval@belgiantrain.be">74M.afval@belgiantrain.be</a>		
	<u>Leuvensesteenweg, 30</u>	<a href="mailto:laura.daems@belgiantrain.be">laura.daems@belgiantrain.be</a>		0491 96 74 39
	<u>2800 Mechelen</u>	<a href="mailto:pieter.rens@belgiantrain.be">pieter.rens@belgiantrain.be</a>		
AC Salzennes	AC Salzennes	<a href="mailto:leo.paumard@belgiantrain.be">leo.paumard@belgiantrain.be</a>		0491 96 74 40
	Rue Fond des Bas-Prés	<a href="mailto:gaetan.bandiera@belgiantrain.be">gaetan.bandiera@belgiantrain.be</a>		0490 49 90 40
	5000 Namur	<a href="mailto:Bastien.marotte@belgiantrain.be">Bastien.marotte@belgiantrain.be</a>		0499 54 39 21
AC Cuesmes	<u>AC Cuesmes</u>	<a href="mailto:leo.paumard@belgiantrain.be">leo.paumard@belgiantrain.be</a>		0491 96 74 40
	<u>Ave. Joseph Wauters 124</u>	<a href="mailto:gaetan.bandiera@belgiantrain.be">gaetan.bandiera@belgiantrain.be</a>		0490 49 90 40
	7000 MONS	<a href="mailto:sebastien.dellaselva@belgiantrain.be">sebastien.dellaselva@belgiantrain.be</a>		0492 74 51 39

